

Le CERFE développe actuellement un programme de recherche sur la fréquentation des ponts de l'autoroute A34 et du Canal des Ardennes par la faune sauvage, afin d'estimer comment les mammifères arrivent à traverser cette infrastructure (Programme EFACILT). Cette étude est conduite notamment en partenariat avec les Voies Navigables de France (VNF), qui est gestionnaire du Canal.

Pour mener à bien cette étude, nous souhaitons installer des appareils photographiques à déclenchement automatique aux abords des ponts identifiés. Une fois installés, ils resteront en place pour une période d'un an environ. Nous les fixerons sur les structures existantes (grillages, barrières, arbres...), ou, en l'absence de telles structures, sur des piquets temporaires installés par nos soins.

Un des passages potentiels que nous souhaitons surveiller par pièges photographiques se situe sur votre commune, et est sous la compétence de la Commune.

Par ce courrier, nous vous demandons l'autorisation de poser un piège photographique le long de la voie communale franchissant le canal, pour la durée de notre étude. Vous trouverez ci-joint une carte du passage identifié sur votre commune, ainsi qu'un descriptif de l'étude.

Il est à noter que les résultats de cette étude vous seront transmis via un rapport final, à l'issue des suivis. Par ailleurs, ce projet a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL, et est suivi par un Délégué à la Protection des Données, du fait de la prise de vues sur l'espace public.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous remerciant par avance de bien vouloir prendre en compte notre demande, je vous prie d'accepter mes plus sincères salutations.